

L'hon. M. FOURNIER:

1. Oui.
2. Comme ce projet exige un long travail d'inspection sur les lieux, il ne sera entrepris que lorsque la disponibilité de la main-d'œuvre le permettra.

RÉPARATIONS DE LOCOMOTIVES DU NATIONAL-CANADIEN AUX USINES DU NEW-YORK CENTRAL DE ST. THOMAS

M. COYLE:

1. Au cours de l'année écoulée, a-t-on réparé des locomotives de modèle J-1 du National Canadien dans les usines du New-York Central à St. Thomas?
2. Dans le cas de l'affirmative, y exécute-t-on encore ces travaux?
3. Sinon, quand les a-t-on cessés et pour quel motif?
4. Le New-York Central a-t-il demandé que ces travaux continuent?

L'hon. M. CHEVRIER:

Le National-Canadien communique les renseignements suivants:

1. Aucune locomotive du modèle J-1 n'a été réparée l'an dernier aux usines du New-York Central à Saint-Thomas mais on a fait certaines réparations à des locomotives S-1.
2. Oui, mais les usines sont fermées temporairement à la suite de la récente grève des mineurs de houille aux Etats-Unis.
3. Voir réponse au n° 2.
4. Non.

SERVICE POSTAL RURAL À SAINT-LOUIS DE GONZAGUE (P.Q.)

M. RAYMOND (Beauharnois-Laprairie):

1. Le service postal de la route rurale n° 1, à Saint-Louis de Gonzague, a-t-il été modifié ou suspendu partiellement?
2. Dans le cas de l'affirmative, a) depuis quand; b) pour quelle raison; c) quand le ministère des Postes rétablira-t-il le service régulier?
3. Le service postal de la route rurale n° 2, à Saint-Louis de Gonzague, a-t-il été modifié ou suspendu partiellement?
4. Dans le cas de l'affirmative, a) depuis quand; b) pour quelle raison; c) quand le ministère des Postes rétablira-t-il le service régulier?
5. Le ministère des Postes a-t-il reçu une résolution de l'Union catholique des cultivateurs, de Saint-Louis de Gonzague, protestant contre le fait que la livraison du courrier ne se faisait pas tous les jours?
6. Dans le cas de l'affirmative, a) à quelle date cette résolution a-t-elle été reçue; b) le Gouvernement a-t-il remédié à cette situation?

L'hon. M. BERTRAND:

1. Il a été provisoirement réduit à trois livraisons par semaine.
2. a) Le 10 janvier 1948. b) Les adjudicataires pour les routes n°s 1 et 2 de Saint-Louis

de Gonzague ont refusé de continuer la livraison après le 31 décembre 1947. Une seule personne demeure affectée au maintien du service mais, à cause de l'état des routes, elle ne peut effectuer la livraison que tous les deux jours. c) Lorsque l'état des routes permettra l'usage des automobiles.

3. Il a été provisoirement réduit à trois livraisons par semaine.

4. a) Le 10 janvier 1948; b) Voir réponse au n° 2 b); c) Lorsque l'état des routes permettra l'usage des automobiles.

5. Oui.

6. a) Le 3 février 1948; b) Dès que l'état des routes permettra l'usage des automobiles, on émettra une ordonnance rétablissant le service quotidien.

RESTRICTIONS AUX EXPORTATIONS

M. RAYMOND (Beauharnois-Laprairie):

1. L'exportation du lait en poudre, de la farine, du beurre, de la graisse, du fromage et du savon est-elle prohibée?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les pays, s'il en est, auxquels cette prohibition ne s'applique pas?

M. McILRAITH:

1. Non, sauf dans le cas du lait entier réduit en poudre au moyen de cylindres.

2. Comme il est facile de se procurer le renseignement quant aux pays où l'exportation est permise, nous présentons cette réponse de la manière suivante:

Poudre de lait écrémé.—Des permis sont délivrés en vertu d'un contingent dans le cas de Terre-Neuve, les Indes occidentales anglaises et les Indes occidentales néerlandaises.

Lait entier réduit en poudre par pulvérisation.—Des permis sont délivrés pour tous pays en vertu de contingents fixés pour les producteurs.

Lait entier réduit en poudre au moyen de cylindres.—Aucun permis n'est délivré.

Beurre.—Des permis d'exportation sont délivrés en vertu de contingents dans le cas des Indes occidentales anglaises et de Terre-Neuve.

Graisse.—Des permis d'exportation sont délivrés en vertu de contingents, dans le cas des Indes occidentales anglaises, des Indes occidentales néerlandaises et de Terre-Neuve.

Fromage.—Vendu par contrat au Royaume-Uni mais des permis d'exportation sont délivrés en vertu de contingents dans le cas des Indes occidentales anglaises et de Terre-Neuve. Des arrangements ont été pris en vue de l'exportation d'une certaine quantité aux Etats-Unis, en vertu d'un contingent spécial.